

Avis – Loi sur les personnes morales extraprovinciales – Permis et dépôts de personnes morales extraprovinciales

Date d'entrée en vigueur : Cet avis prend effet le 19 octobre 2021.

1. Comment déposer une demande en ligne
2. Documents et renseignements requis
3. Documents délivrés par le Ministère
4. Documents justificatifs – Informations supplémentaires
5. Renseignements généraux
6. Date d'entrée en vigueur
7. Numéro de la société (Ontario)
8. Demander un permis extraprovincial, un permis extraprovincial modifié et une résiliation d'un permis extraprovincial par courrier
9. Législation connexe

Les permis sont exigibles en vertu de la *Loi sur les personnes morales extraprovinciales* (LPME) pour les sociétés par actions constituées ou prorogées en vertu des lois d'une autorité législative à l'extérieur du Canada (sociétés étrangères) qui doivent détenir un permis pour exercer leurs activités en Ontario (paragraphe 4[2] de la LPME).

Les sociétés extraprovinciales qui n'ont pas besoin d'un permis demeurent assujetties à d'autres dispositions de la LPME et de ses règlements.

Les sociétés extraprovinciales sont également assujetties aux exigences de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*. Cela comprend l'obligation de produire un Rapport initial dans les 60 jours suivant la date à laquelle la société commence à exercer ses activités en Ontario.

Pour de plus amples renseignements, notamment de l'information au sujet des modifications aux renseignements d'ordre administratif, consulter [Avis – Loi sur les renseignements exigés des personnes morales – Déposer une déclaration initiale et un Avis de modification – Personnes morales extraprovinciales](#) et [Avis – Loi sur les renseignements exigés des personnes morales – Déposer une déclaration annuelle](#).

Les dépôts doivent être effectués dans la forme et le format requis, ainsi que répondre à toutes les exigences et spécifications techniques établies par l'administrateur.

1. Comment déposer une demande en ligne

Vous pouvez demander un permis extraprovincial, un permis extraprovincial modifié et la résiliation d'un permis extraprovincial en ligne directement auprès du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (le Ministère) par l'entremise de ServiceOntario sur notre site Web <https://www.ontario.ca/fr/page/registre->

[des-entreprises-de-lontario](#). Si vous demandez un permis extraprovincial modifié ou la résiliation d'un permis extraprovincial, vous avez besoin d'une clé d'entreprise vous conférant autorité sur la société.

Vous devez utiliser un [compte en ligne](#) ServiceOntario valide et à jour pour remplir et déposer la présente demande par voie électronique auprès de ServiceOntario.

Vous pouvez sauvegarder des brouillons préparés en ligne jusqu'à 90 jours avant le dépôt. ServiceOntario n'a pas accès à vos avant-projets avant le dépôt de la demande.

2. Documents et renseignements requis

Demander un permis extraprovincial

Pour préparer le dépôt d'une demande de permis extraprovincial, préparez les documents et informations suivants (les téléversements ne peuvent pas dépasser 5 Mo par fichier) :

1. **Dénomination sociale ou numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO), s'il a été attribué précédemment**
2. **Un rapport de recherche de nom NUANS axé sur l'Ontario ou pondéré**(consulter la section Recherche de noms NUANS ci-dessous). Conservez le rapport au siège social de la personne morale. Il vous sera demandé les éléments suivants :
 - Le numéro de référence du rapport NUANS;
 - Le nom proposé recherché;
 - La date du rapport.
3. **Renseignements d'ordre administratif** (ne figurant pas dans les dossiers publics) :
 - Coordonnées : nom et adresse électronique
 - Une adresse électronique officielle de la société.
4. **Un code d'activité commerciale du SCIAN** (consulter ci-dessous — Code du SCIAN)
5. **Nomination de mandataire aux fins de signification** dans le formulaire approuvé et dûment rempli par la société. Soyez prêt à téléverser une copie PDF (voir ci-dessous — mandataire aux fins de signification)
6. **Attestation du statut juridique** signée par un des représentants autorisés de l'autorité législative responsable, indiquant les éléments suivants :
 - Nom de la personne morale;
 - Date de constitution ou de fusion;
 - Autorité législative à laquelle la personne morale est assujettie;
 - Mention que la société est une entité valide et existante.Soyez prêt à téléverser une copie PDF de l'attestation du statut juridique lorsque vous verrez le message au cours de la transaction (voir ci-dessous — attestation du statut juridique).
7. **Date de constitution initiale ou de fusion**

8. **Autorité législative responsable**
9. **Adresse légale ou du siège social.** Il s'agit de l'emplacement physique de la société. Une boîte postale n'est pas acceptable.
10. **Date** à laquelle la société a été autorisée à déposer cette demande par une résolution.
11. **L'établissement enregistré ou principal en Ontario**, le cas échéant. Il doit s'agir d'un emplacement physique en Ontario. Une boîte postale n'est pas acceptable.
12. **Chef de la direction ou gestionnaire en Ontario**, le cas échéant.
13. **Confirmation des déclarations obligatoires** (consulter ci-dessous — Déclarations obligatoires)
14. **Une carte de crédit ou de débit valide pour payer les [frais](#) de dépôt**

Important – Documents et informations supplémentaires requis

1. Il se peut que vous deviez également obtenir les consentements à l'utilisation de la dénomination sociale si cela est requis par la LPME et ses règlements (voir ci-dessous — Documents justificatifs).
2. Au cours de la transaction, vous serez invité à imprimer ou à sauvegarder une copie PDF de la demande afin de la faire signer par un dirigeant ou un administrateur de la société (voir ci-dessous — Exigences en matière de signature). Les signatures manuelles ou électroniques sont autorisées (voir [Avis – Méthodes et exigences de dépôt](#)).

Remarque : La société doit conserver une version dûment signée de la demande, y compris les documents relatifs à une signature électronique le cas échéant, à l'adresse du siège social de la société, en format papier ou électronique et, si un avis de l'administrateur l'exige, lui fournir une copie de la version exécutée, y compris les documents relatifs à une signature électronique, dans le délai indiqué dans l'avis.

La société doit également fournir, conformément à l'avis, tous les documents justificatifs, y compris les consentements requis et le rapport de recherche de nom NUANS (le cas échéant).

Demander un permis extraprovincial modifié

Pour préparer le dépôt d'une demande de permis extraprovincial modifié, préparez les documents et informations suivants (les téléversements ne peuvent pas dépasser 5 Mo par fichier) :

1. **Dénomination et NEO**
2. **Renseignements d'ordre administratif** (ne figurant pas dans les dossiers publics) :
 - Coordonnées : nom et adresse électronique
 - Une adresse électronique officielle de la société.

3. **Attestation du statut juridique** signée par un des représentants autorisés de l'autorité législative responsable, indiquant les éléments suivants :
 - Nom de la personne morale;
 - Date de constitution ou de fusion;
 - Autorité législative à laquelle la personne morale est assujettie;
 - Mention que la société est une entité valide et existante.Soyez prêt à téléverser une copie PDF de l'attestation du statut juridique lorsque vous verrez le message au cours de la transaction.
4. **Si une modification a été apportée à la dénomination :**
 - **Nouvelle dénomination de société enregistrée auprès de l'autorité législative responsable**
 - **Un rapport de recherche de nom NUANS axé sur l'Ontario ou pondéré**(consulter la section Recherche de noms NUANS ci-dessous). Conservez le rapport au siège social de la personne morale. Il vous sera demandé les éléments suivants :
 - Le numéro de référence du rapport NUANS;
 - Le nom proposé recherché;
 - La date du rapport.
5. **Si une modification a été apportée à l'autorité législative :**
 - **Autorité législative responsable.**
6. **Date** à laquelle la société a été autorisée à déposer cette demande par une résolution.
7. **Une carte de crédit ou de débit en cours de validité, pour payer les frais de dépôt.**

Important – Documents et informations supplémentaires requis

1. Il se peut que vous deviez également obtenir les consentements à l'utilisation de la dénomination sociale si cela est requis par la LPME et ses règlements (voir ci-dessous — Documents justificatifs).
2. Au cours de la transaction, vous serez invité à imprimer ou à sauvegarder une copie PDF de la demande afin de la faire signer par un dirigeant ou un administrateur de la société (voir ci-dessous — Exigences en matière de signature). Les signatures manuelles ou électroniques sont autorisées (consulter le document Avis – Méthodes et exigences en matière de dépôt).

Remarque : La société doit conserver une version dûment signée de la demande, y compris les documents relatifs à une signature électronique le cas échéant, à l'adresse du siège social de la société, en format papier ou électronique et, si un avis de l'administrateur l'exige, lui fournir une copie de la version exécutée, y compris les documents relatifs à une signature électronique, dans le délai indiqué dans l'avis. La société doit également fournir, conformément à l'avis, tous les documents justificatifs, y compris les consentements requis et le rapport de recherche de nom NUANS (le cas échéant).

Demande de résiliation d'un permis extraprovincial

Pour préparer le dépôt d'une demande de résiliation d'un permis extraprovincial, préparez les documents et renseignements suivants :

1. **Dénomination et NEO**
2. **Renseignements d'ordre administratif** (ne figurant pas dans les dossiers publics) :
 - Coordonnées : nom et adresse électronique
 - Une adresse électronique officielle de la société.
3. **Soyez prêt à confirmer que la société a cessé ses activités en Ontario** au sens de la LPME.

Important – Documents et informations supplémentaires requis

Au cours de la transaction, vous serez invité à imprimer ou à sauvegarder une copie PDF de la demande afin de la faire signer par un dirigeant ou un administrateur de la société (voir ci-dessous — Exigences en matière de signature). Les signatures manuelles ou électroniques sont autorisées (consulter le document Avis – Méthodes et exigences en matière de dépôt).

Remarque : La société doit conserver une version dûment signée de la demande, y compris les documents relatifs à une signature électronique le cas échéant, à l'adresse du siège social de la société, en format papier ou électronique et, si un avis de l'administrateur l'exige, lui fournir une copie de la version exécutée, y compris les documents relatifs à une signature électronique, dans le délai indiqué dans l'avis. La société doit également fournir, conformément à l'avis, tous les documents justificatifs, y compris les consentements requis et le rapport de recherche de nom NUANS (le cas échéant).

3. Documents délivrés par le Ministère

Une fois la demande endossée, vous recevrez les documents suivants par courriel :

1. Permis extraprovincial, permis extraprovincial modifié ou tout autre document pertinent.
2. Renseignements au sujet de l'enregistrement
3. Le reçu de paiement
4. La clé de l'entreprise est nécessaire pour les futurs dépôts, uniquement pour une demande de permis extraprovincial.
5. [Conditions générales](#) pour le dépôt en ligne

Ces documents seront envoyés par courriel à l'adresse électronique officielle de l'organisation fournie et à la personne-ressource indiquée, à l'exception de la clé d'entreprise, qui est envoyée uniquement à l'adresse électronique officielle de l'organisation.

Les conditions générales doivent être acceptées par la ou les personnes signataires ou celles autorisant le dépôt, par toute personne agissant en leur nom (la ou les « personnes autorisées ») ainsi que par la société; cela constitue une exigence pour le dépôt.

Pour déposer une demande par courrier, voir ci-dessous – Demander un permis extraprovincial, un permis extraprovincial modifié et une résiliation d'un permis extraprovincial par courrier.

4. Documents justificatifs – Informations supplémentaires

Recherche de nom NUANS

Un rapport de recherche de nom NUANS axé sur l'Ontario ou pondéré est requis.

Le rapport NUANS est une liste des dénominations sociales et commerciales existantes, ainsi que des marques de commerce qui sont identiques ou similaires au nom proposé.

Il incombe au demandeur de vérifier si le rapport de recherche contient des noms similaires ou identiques et d'obtenir tout consentement requis. Dans le cas contraire, cela peut entraîner un procès ou la société peut être soumise à une audience en vertu de la LPME.

Le rapport NUANS doit être obtenu auprès d'une entreprise privée de recherche de noms. Le Ministère ne fournit pas une telle recherche. Une liste des fournisseurs de rapports NUANS est disponible en ligne sur www.pagesjaunes.ca sous la rubrique « Recherches d'archives ». Vous pouvez également visiter le site Innovation, Sciences et Développement économique Canada, à l'adresse www.NUANS.com pour consulter une liste des maisons de recherche enregistrées qui peuvent vous aider à obtenir un rapport NUANS de recherche de nom et à déposer vos documents. Une recherche de nom NUANS axée sur le Canada (à l'échelle fédérale) ne sera pas acceptée.

Le rapport NUANS ne peut être daté de plus de 90 jours avant le dépôt de la demande. Par exemple, une demande reçue par le Ministère le 28 novembre peut être appuyée par un rapport NUANS de recherche de nom daté du 30 août, mais non d'une date antérieure.

Il vous faudra peut-être prévoir un délai supplémentaire, car si le rapport NUANS expire avant l'approbation des statuts, un rapport NUANS valide sera exigé pour terminer le dépôt. Le nom proposé recherché, le numéro de référence NUANS et la date du rapport NUANS doivent être soumis, et le Ministère récupérera directement le rapport.

Mandataire aux fins de signification

Les sociétés étrangères font en sorte qu'il y ait, de façon ininterrompue, un particulier âgé d'au moins dix-huit ans et résidant en Ontario, ou une personne morale ayant son siège social en Ontario, pour recevoir, à titre de mandataire constitué aux fins de signification, les brefs, avis ou autres actes de procédure. La signification au mandataire est réputée faite à la personne morale (paragraphe 19[1] de la LPME).

La constitution du mandataire se fait selon la formule prescrite et accompagne la demande de permis (paragraphe 19[2] de la LPME).

En cas de changement du nom, de l'adresse ou d'un autre détail important figurant dans la constitution d'un mandataire ou de remplacement du mandataire, la personne morale extraprovinciale dépose sans délai auprès du directeur une constitution de mandataire révisée, rédigée selon la formule prescrite (paragraphe 19[3] de la LPME). Dans ces cas, la société doit immédiatement produire un rapport initial ou un avis de changement en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* pour signaler le changement ou la substitution (voir Avis – Loi sur les renseignements exigés des personnes morales – Déposer un rapport initial et avis de modification – Organisations extraprovinciales).

Attestation du statut juridique

Une attestation du statut juridique doit être jointe à une demande de permis ou de permis modifié, le cas échéant (articles 8 à 10 du Règlement — Dispositions générales en vertu de la LPME).

Si l'administrateur n'est pas convaincu, sur la base des documents déposés, que la société est une société valide et existante au sein de l'autorité législative dans laquelle elle prétend être constituée, notamment dans les cas où l'autorité législative ne délivre pas d'attestation du statut juridique, la société doit fournir un avis juridique provenant d'un avocat autorisé à exercer dans cette juridiction selon lequel la société est une société valide et existante dans cette juridiction (paragraphe 8[2] du Règlement — Dispositions générales en vertu de la LPME). Une copie de l'avis juridique doit être déposée avec la demande, le cas échéant.

Consentements

Les consentements relatifs à une dénomination sociale peuvent être requis en vertu de la LPME et de ses règlements. L'organisation est chargée d'obtenir tous les consentements nécessaires, de les conserver au siège social et de les fournir conformément à toute notification de l'administrateur.

5. Renseignements généraux

Exigences en matière de signature

La demande doit être signée par un dirigeant ou un administrateur de la société. Précisez le nom et le poste du signataire (consulter le document Avis – Méthodes et exigences en matière de dépôt).

Code du SCIAN

Le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est un numéro composé de 2 à 6 chiffres fourni en fonction de l'activité principale de votre organisation ou autre entité.

Vous devez sélectionner le code qui décrit le mieux l'activité principale de votre société ou autre entité. Par exemple, un code pour un salon de coiffure pourrait être « 812116 – salons de coiffure unisexes ».

Ces informations sont recueillies à des fins administratives pour les sociétés et peuvent être transmises à d'autres organismes gouvernementaux dans le but d'administrer leurs programmes en vertu de la *Loi de 1994 portant réforme de la réglementation des entreprises*; elles ne figureront pas dans les dossiers publics. Toutefois, le code du SCIAN est également requis en vertu de la *Loi sur les noms commerciaux* et de la *Loi sur les sociétés en commandite*, auquel cas le code du SCIAN figurera dans les dossiers publics.

Si vous faites votre rapport en ligne, vous pouvez taper le mot associé à votre activité principale; le système d'enregistrement électronique des sociétés vous fournira un code que vous pourrez sélectionner pour remplir ce champ. Pour consulter la liste complète des codes SCIAN, veuillez visiter le site Internet de Statistique Canada à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/12-501-X>.

Si vous faites votre déclaration sur papier, veuillez vous référer à la liste des activités du SCIAN (lien ci-dessus) qui décrit le mieux votre activité principale, puis indiquez votre code d'activité principale à partir du lien dans le formulaire.

Déclarations obligatoires

Une société déposant une demande un permis extraprovincial doit confirmer les déclarations suivantes :

- La personnalité morale de la société n'est limitée en aucune façon par un acte ou autrement, et la validité et l'existence juridique de la société sont prouvées.
- La société est autorisée à exercer ses activités commerciales en Ontario.
- La société a la capacité de détenir un bien-fonds sans conditions ni limites.
- La société reconnaît par les présentes qu'une fois son permis délivré, elle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur les personnes morales extraprovinciales*, de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* et de la *Loi sur l'imposition des sociétés* ainsi qu'à toute autre disposition jugée opportune par l'Assemblée législative de l'Ontario afin

d'assurer la bonne gestion des affaires internes de la société et la protection de ses créanciers en Ontario.

Dénomination extraprovinciale

Un permis extraprovincial modifié ne sera pas délivré à une société étrangère dont la dénomination est identique à celle déjà utilisée par une société en Ontario. Dans le cas où le nom identique n'est plus utilisé, un permis ne sera délivré que si au moins dix ans se sont écoulés depuis que l'autre personne morale a été dissoute ou a changé de nom. Les sociétés extraprovinciales sont assujetties aux restrictions relatives à une dénomination établies dans la LPME et le Règlement - Dispositions générales en vertu de la LPME, et assument l'entière responsabilité de tout risque de confusion ou de poursuite en justice, y compris une poursuite ou une audience en vertu de la LPME.

Noms commerciaux

Les sociétés étrangères ne peuvent obtenir de permis que sous leur dénomination. Une société qui a obtenu un permis extraprovincial en Ontario peut exercer ses activités commerciales sous un nom autre que sa dénomination sociale (article 9 de la LPME), à condition que le nom soit enregistré en vertu de la *Loi sur les noms commerciaux* (voir [Avis – LNC – Enregistrement d'un nom commercial](#)).

Permis en vertu de la LPME

Les sociétés constituées ou prorogées en vertu des lois d'une autorité législative située à l'extérieur du Canada doivent obtenir un permis extraprovincial afin de mener leurs activités commerciales en Ontario, à moins que la société ne soit exemptée conformément aux dispositions générales en vertu de la LPME [paragraphe 4(2)] de la LPME et des articles 15 et 16 du Règlement — Dispositions générales).

Permis extraprovincial modifié

Une société étrangère doit déposer une demande de permis modifié si sa dénomination a été modifiée ou si elle poursuit ses activités en vertu des lois d'une autre autorité législative.

Résiliation d'un permis extraprovincial

Si une société détenant un permis extraprovincial cesse ses activités commerciales en Ontario, elle doit déposer un avis de modification en vertu de la LREPM, puis une demande de résiliation d'un permis extraprovincial en vertu de la LPME. Pour obtenir des renseignements sur les avis de modification, consultez le document *Avis – LREPM – Dépôt d'un rapport initial et d'un avis de modification – Sociétés extraprovinciales*.

Permis extraprovincial révoqué

Lorsque des motifs suffisants sont invoqués, l'administrateur, après avoir donné à une société étrangère la possibilité de se faire entendre, peut, par ordonnance, révoquer le permis de la société à la date fixée dans l'ordonnance (article 7 de la LPME). La LPME ne contient aucune disposition relative à la « reconstitution » d'un permis révoqué. L'article 8 de la LPME prévoit des dispositions concernant un appel.

Nom unique

Si votre nom légal est un nom unique (lorsque votre culture a une tradition de noms uniques) et que vous devez inscrire ce nom unique sur un formulaire, veuillez appeler ServiceOntario au 416 314-8880 ou au numéro sans frais 1 800 361-3223 pour obtenir de plus amples informations.

Conseil juridique

Veuillez noter que le Ministère **ne peut pas** donner de conseil juridique. Pour toute assistance ou information juridique supplémentaire, veuillez consulter un conseiller juridique privé. Si vous avez besoin d'un avocat, vous pouvez contacter le Service de référence du Barreau (SRB). Le SRB est un programme du Barreau de l'Ontario qui offre jusqu'à une demi-heure de consultation juridique gratuite. Des informations sur la manière d'être orienté vers un avocat par le biais du SRB sont disponibles sur www.lsr.info. Si vous souhaitez être orienté vers un avocat, vous pouvez soumettre une demande au SRB en remplissant le formulaire de demande en ligne à l'adresse www.lawsocietyreferralservice.ca. Veuillez consulter la LPME pour connaître les détails régissant les organisations sans but lucratif en Ontario. Vous pouvez consulter la LPME à l'adresse www.ontario.ca/fr/lois.

6. Date d'entrée en vigueur

La date de délivrance sera la date à laquelle la demande, les autres documents requis (le cas échéant) et les frais requis sont reçus par le Ministère conformément aux exigences de dépôt selon la LPME, de ses règlements et des exigences de l'administrateur.

7. Numéro de la société (Ontario)

À la suite de la délivrance d'un permis extraprovincial, le Ministère attribue un numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO), unique à chaque société. Il ne peut pas être transféré à une autre organisation, et une organisation ne peut pas non plus changer de numéro d'organisation.

8. Demander un permis extraprovincial, un permis extraprovincial modifié et une résiliation d'un permis extraprovincial par courrier

Demander un permis extraprovincial

Afin de déposer une demande de permis extraprovincial par courrier, rendez-vous en ligne et téléchargez le [Formulaire numéro 5280 – Demande de permis extraprovincial – Société](#). Il vous sera demandé de fournir les adresses électroniques indiquées ci-dessous.

Vous devez remplir ce formulaire sur ordinateur, l'imprimer, obtenir les signatures requises et l'envoyer par courrier au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous accompagné de votre paiement. Vous aurez besoin des éléments suivants :

1. **Demande de permis extraprovincial** Une demande remplie dans le format approuvé, signée par un administrateur ou un dirigeant de la société. Les signatures manuelles ou électroniques sont autorisées (consulter le document Avis – Méthodes et exigences en matière de dépôt);
2. **Dénomination sociale ou numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO), s'il a été attribué précédemment**
3. **Un rapport de recherche de nom NUANS axé sur l'Ontario ou pondéré** (consulter la section Recherche de nom NUANS ci-dessus). Conservez le rapport au siège social de la personne morale. Il vous sera demandé les éléments suivants :
 - Le numéro de référence du rapport NUANS;
 - Le nom proposé recherché;
 - La date du rapport.
4. **Renseignements d'ordre administratif** (ne figurant pas dans les dossiers publics) :
 - Coordonnées : nom, adresse électronique et numéro de téléphone.
 - Une adresse électronique officielle de la société.
5. **Un code d'activité commerciale du SCIAN** (consulter ci-dessus — Code du SCIAN)
6. **Nomination de mandataire aux fins de signification** dans le formulaire approuvé et dûment rempli par la société (voir la section ci-dessus — Mandataire aux fins de signification).
7. **Attestation du statut juridique** signée par un des représentants autorisés de l'autorité législative responsable, indiquant les éléments suivants :
 - Nom de la personne morale;
 - Date de constitution ou de fusion;
 - Autorité législative à laquelle la personne morale est assujettie;
 - Mention que la société est une entité valide et existante.
8. **Date de constitution initiale ou de fusion**
9. **Autorité législative responsable**
10. **Adresse légale ou du siège social.** Il s'agit de l'emplacement physique de la société. Une boîte postale n'est pas acceptable.
11. **Date** à laquelle la société a été autorisée à déposer cette demande par une résolution.
12. **L'établissement enregistré ou principal en Ontario**, le cas échéant. Il doit s'agir d'un emplacement physique en Ontario. Une boîte postale n'est pas acceptable.

13. **Chef de la direction ou gestionnaire en Ontario**, le cas échéant.
14. **Confirmation des déclarations obligatoires** (consulter ci-dessus — Déclarations obligatoires)
15. **Frais** Libellez le chèque à l'ordre du ministre des Finances. Des frais de service seront appliqués pour tout chèque non négociable retourné par la banque ou l'institution financière

Important – Documents et informations supplémentaires requis

Il se peut que vous deviez également obtenir les consentements à l'utilisation de la dénomination sociale si cela est requis par la LPME et ses règlements (voir ci-dessus — Documents justificatifs).

Remarque : La société doit conserver une version dûment signée de la demande, y compris les documents relatifs à une signature électronique le cas échéant, à l'adresse du siège social de la société, en format papier ou électronique et, si un avis de l'administrateur l'exige, lui fournir une copie de la version exécutée, y compris les documents relatifs à une signature électronique, dans le délai indiqué dans l'avis. La société doit également fournir, conformément à l'avis, tous les documents justificatifs, y compris les consentements requis et le rapport de recherche de nom NUANS (le cas échéant).

Demander un permis extraprovincial modifié

Afin de déposer une demande de permis extraprovincial modifié par courrier, rendez-vous en ligne et téléchargez le [Formulaire numéro 5282 – Demande de permis extraprovincial modifié](#). Il vous sera demandé de fournir les adresses électroniques indiquées ci-dessous.

Vous devez remplir ce formulaire sur ordinateur, l'imprimer, obtenir les signatures requises et l'envoyer par courrier au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous accompagné de votre paiement. Vous aurez besoin des éléments suivants :

1. **Demande de permis extraprovincial modifié** Une demande remplie dans le format approuvé (voir le lien précédent), signée par un administrateur ou un dirigeant de la société. Les signatures manuelles ou électroniques sont autorisées (consulter le document Avis – Méthodes et exigences en matière de dépôt);
2. **Dénomination et NEO**
3. La clé de l'entreprise vous conférant autorité sur la société
4. **Renseignements d'ordre administratif** (ne figurant pas dans les dossiers publics) :
 - Coordonnées : nom, adresse électronique et numéro de téléphone.
 - Une adresse électronique officielle de la société.
5. **Attestation du statut juridique** signée par un des représentants autorisés de l'autorité législative responsable, indiquant les éléments suivants :

- Nom de la personne morale;
 - Date de constitution ou de fusion;
 - Autorité législative à laquelle la personne morale est assujettie;
 - Mention que la société est une entité valide et existante.
6. **Si une modification a été apportée à la dénomination :**
- **Nouvelle dénomination de société enregistrée auprès de l'autorité législative responsable**
 - **Un rapport de recherche de nom NUANS axé sur l'Ontario ou pondéré** (consulter la section Recherche de nom NUANS ci-dessus). Conservez le rapport au siège social de la personne morale. Il vous sera demandé les éléments suivants :
 - Le numéro de référence du rapport NUANS;
 - Le nom proposé recherché;
 - La date du rapport.
7. **Si une modification a été apportée à l'autorité législative :**
- **Autorité législative responsable.**
8. **Date** à laquelle la société a été autorisée à déposer cette demande par une résolution.
9. **Frais** Libellez le chèque à l'ordre du ministre des Finances. Des frais de service seront appliqués pour tout chèque non négociable retourné par la banque ou l'institution financière

Il se peut que vous deviez également obtenir les consentements à l'utilisation de la dénomination sociale si cela est requis par la LPME et ses règlements (voir ci-dessus — Documents justificatifs).

Remarque : La société doit conserver une version dûment signée de la demande, y compris les documents relatifs à une signature électronique le cas échéant, à l'adresse du siège social de la société, en format papier ou électronique et, si un avis de l'administrateur l'exige, lui fournir une copie de la version exécutée, y compris les documents relatifs à une signature électronique, dans le délai indiqué dans l'avis. La société doit également fournir, conformément à l'avis, tous les documents justificatifs, y compris les consentements requis et le rapport de recherche de nom NUANS (le cas échéant).

Demande de résiliation d'un permis extraprovincial

Afin de déposer une demande de résiliation d'un permis extraprovincial par courrier, rendez-vous en ligne et téléchargez le [Formulaire numéro 5283 – Résiliation d'un permis extraprovincial](#). Il vous sera demandé de fournir les adresses électroniques indiquées ci-dessous.

Vous devez remplir ce formulaire sur un ordinateur, l'imprimer, obtenir les signatures appropriées et l'envoyer au Ministère à l'adresse indiquée. Vous aurez besoin des éléments suivants :

1. **Demande de résiliation d'un permis extraprovincial** Une demande remplie dans le format approuvé (voir le lien précédent), signée par un administrateur ou un dirigeant de la société. Les signatures manuelles ou électroniques sont autorisées (consulter le document Avis – Méthodes et exigences en matière de dépôt);
2. **Dénomination et NEO**
3. **La clé de l'entreprise** vous conférant autorité sur la société
4. **Renseignements d'ordre administratif** (ne figurant pas dans les dossiers publics) :
 - Coordonnées : nom, adresse électronique et numéro de téléphone.
 - Une adresse électronique officielle de la société.
5. **Soyez prêt à confirmer que la société a cessé ses activités en Ontario** au sens de la LPME.

Important – Documents et informations supplémentaires requis

Il se peut que vous deviez également obtenir les consentements à l'utilisation de la dénomination sociale si cela est requis par la LPME et ses règlements (voir ci-dessus — Documents justificatifs).

Remarque : La société doit conserver une version dûment signée de la demande, y compris les documents relatifs à une signature électronique le cas échéant, à l'adresse du siège social de la société, en format papier ou électronique et, si un avis de l'administrateur l'exige, lui fournir une copie de la version exécutée, y compris les documents relatifs à une signature électronique, dans le délai indiqué dans l'avis. La société doit également fournir, conformément à l'avis, tous les documents justificatifs, y compris les consentements requis et le rapport de recherche de nom NUANS (le cas échéant).

Adresse postale

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux
consommateurs
Direction centrale des services de production et de vérification
393 University Avenue, Suite 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Une fois que votre demande aura été traitée, vous recevrez vos documents par courriel (consulter ci-dessus — Documents délivrés par le Ministère).

Demandes retournées

Si votre demande est manuscrite, s'il manque la clé d'entreprise (le cas échéant), le paiement requis (le cas échéant) ou l'adresse électronique, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par courrier ordinaire. Les formulaires doivent être sur du papier au format lettre de 8,5 po x 11 po.

S'il manque d'autres renseignements requis ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, le Ministère cessera de traiter la demande et la renverra pour correction par voie électronique à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire. Un lien sera fourni vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous devrez effectuer la transaction par voie électronique. Il est de votre responsabilité de réviser l'ensemble de la demande, et de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent aux exigences de la LPME et de ses règlements. Vous êtes également responsable de l'obtention des signatures requises, qu'il s'agisse de signatures manuelles ou de signatures électroniques, lorsque vous y êtes invité au cours de la transaction électronique. Cette demande sera considérée comme une nouvelle demande déposée sous forme électronique. La date d'entrée en vigueur des demandes retournées qui sont soumises à nouveau au Ministère sera la date à laquelle elles sont reçues par le Ministère conformément aux exigences de dépôt en vertu de la *Loi sur les personnes morales extraprovinciales*, des règlements et des exigences de l'administrateur. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec ServiceOntario au 416-314-8880 ou au numéro sans frais 1-800-361-3223.

9. Législation connexe

Loi sur les personnes morales extraprovinciales

Remarque : Le présent avis est susceptible d'être modifié ou révoqué par un autre avis. Cet avis est émis en vertu de la *Loi sur les personnes morales extraprovinciales* et des règlements. Les exigences de l'administrateur sont établies conformément aux articles 24.2 et 24.4 de la *Loi sur les personnes morales extraprovinciales*.

Approuvé par :
Directeur de la EPCA

Avis – *Loi sur les personnes morales extraprovinciales* 26-001